

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY SUR ORNAIN
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE BAR LE DUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 5 FEVRIER 2025**

N°CC2025/013 : TOURISME

COTISATION 2025 À L'OFFICE DE TOURISME SUD MEUSE

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq février à vingt heure trente, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du trente janvier deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Anne ROUSSEL, Présidente.

Nombre de délégués : 32
Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Membres titulaires :

M. Guy PREVOT [Andernay], M. François CLAUSSE [Contrisson], M. Daniel POIRSON [Couvonges], M. Pierre LIOGIER [Laheycourt], MM Eric BOUSSELIN, Didier LAURENT [Laimont], MM Stéphane SIMON, Richard SIRI [Mognéville], M. Michel BASSET [Nettancourt], M. Christophe MAGINOT [Neuville-sur-Ornain], M. Mathieu KIMENAU [Noyers-Auzecourt], M. Christian MICHEL [Rancourt-sur-Ornain], Mme Anne ROUSSEL [Remennecourt], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Mmes Florence GUILLAUME, Laurence LESSER-MOUROT, Virginie SANTARINI-GUURLINGER, MM Jean-Marie LE NABEC, Clément MENUISIER, Yves MILLON [Revigny-sur-Ornain], Mme Caroline MONVOISIN [Sommeilles], M. Roger COLLIGNON [Vassincourt], Mme Sandy SAVOUROUX [Villers-aux-Vents]

Membres suppléants :

M. Gérard RAFFNER [Brabant-le-Roi] est représenté par M. Pierre LEPINE

Étaient excusés :

M Sébastien ARNICOT [Contrisson] donne pouvoir à Mme Anne ROUSSEL, Mme Virginie DANIEL [Contrisson] donne pouvoir à M. François CLAUSSE, M. Jean-Jacques WESTRICH [Laheycourt] donne pouvoir à M. Pierre LIOGIER, Mme Marion PARISOT [Neuville-sur-Ornain], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE, M. Jean-Luc PONCIN [Revigny-sur-Ornain]

Assistait également : Mme Aurélie VARINOT

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Madame Virginie SANTARINI-GUURLINGER** ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir la fonction de secrétaire qu'elle accepte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le fait que la Communauté de Communes du Pays de Revigny adhère à l'OT Sud Meuse depuis le 1^{er} janvier 2020,
Considérant la nécessité de participer annuellement au fonctionnement de cette structure associative,

Aux termes des débats, il a été procédé à un vote à main levée.

Résultats du vote		
Nombre de votants	28	
Nombre de suffrages exprimés	28	
Majorité absolue	15	
Vote contre	1	M. Jean-Marie LE NABEC
Vote pour	27	

Le Conseil de Communauté décide :

- ≈ d'autoriser la Présidente à signer la convention annuelle de fonctionnement avec l'Office de Tourisme Sud Meuse au titre de l'année 2025,
- ≈ d'octroyer une subvention de fonctionnement de 32 000,00 € (trente-deux mille euros) à l'OT Sud Meuse au titre de l'année 2025,
- ≈ d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 28 000,00 € (vingt-huit mille euros) à l'OT Sud Meuse au titre de l'année 2025,
- ≈ de surseoir au versement de 4 000,00 € correspondant à la différence entre la cotisation sollicitée par l'OT Sud Meuse (32 000,00 €) et la cotisation versée (28 000,00 €), et de confier au Bureau de la COPARY délégation de décision quant au versement de cette différence lors du dernier trimestre de l'année 2025,
- ≈ de donner tout pouvoir à la Présidente pour la mise en œuvre de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente,
Anne ROUSSEL

Date de signature : 6 février 2025